

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 mars 2022

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

CREATION ET
DESIGNATION DES
MEMBRES DE LA
COMMISSION DE
CONTROLE
FINANCIER

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS (jusqu'au point 8), Nathalie BETEMPS, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD (à partir du point 2), Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Simon BERNSTEIN, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Guillaume LAFEUILLE, Christophe PAQUIS par Simon BERNSTEIN (à partir du point 8), Daniel GUIRAUD par Lionel BENHAROUS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Liliane GAUDUBOIS par Lisa YAHIAOUI, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Gaëlle GIFFARD par Sander CINSINSKI (jusqu'au point 2), Isabelle DELORD par Delphine PUPIER, Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Mathias GOLDBERG par Arnold BAC.

ABSENTS : Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND

SECRETAIRE : Lisa YAHIAOUI

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022**OBJET : CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER.****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2222-1 à R.2222-6,**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

Les collectivités doivent créer une Commission de Contrôle Financier (CCF) chargée de contrôler l'exécution des conventions financières passées avec les entreprises, au titre d'une délégation de service public (DSP), d'un marché public de services publics, d'un contrat de partenariat lorsqu'il comprend la gestion d'une mission de service public, ou d'une garantie d'emprunt.

La composition est librement fixée par le conseil municipal, elle doit respecter la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

L'élection des membres se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret (art. L.2121-21 du CGCT).

VU le budget communal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 :** Créer une commission de contrôle financier des DSP composée de douze membres**ARTICLE 2 :** Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à un scrutin secret pour la désignation des membres.**ARTICLE 3 :** Désigne pour siéger à la commission de Contrôle Financier des DSP :

Guillaume LAFEUILLE	Valérie LEBAS
Arnold BAC	Christian LAGRANGE
Patrick BILLOUET	Liliane GAUDUBOIS
Martin DOUXAMI	Sander CISINSKI
Christophe PAQUIS	Jimmy VIVANTE
Brigitte BERCERON	Vincent DURAND

ARTICLE 4 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme

Le Maire des Lilas



Lionel BENHAROUS

Délibération votée par :

Voix pour 32

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20220330-D25-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2022

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **31 MARS 2022**
(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.